

Attribution du produit de la bourse aux livres du SCD.

Conseil d'administration du 3 juillet 2017

Délibération 2017/07/CA-086

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu la délibération 2015/05/CA-058 du Conseil d'administration du 4 mai 2015 relative à l'organisation d'une bourse aux livres par la B.U. Santé ;

Vu l'appel à projets d'avril 2016 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers attribuent le produit de la bourse aux livres de la B.U. Santé, soit un montant de 1 500 €, à l'association PHARMASIEL (Solidarité Internationale et Locale) pour leur projet d'entretien et d'agrandissement du local informatique et culturel d'Amédéka au Togo.

Toulouse, le 3 juillet 2017
Le Président,




Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 35
Nombre de membres présents ou représentés : 24

Nombre de voix favorables : 24
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0